



Les taux des mauvais traitements chez les enfants atteints de déficience intellectuelle¹

Ivan Brown et Ann Fudge Schormans

Le lien entre les mauvais traitements et la déficience intellectuelle

On sait depuis bon nombre d'années que les enfants déficients intellectuellement ont beaucoup plus de risques que les autres d'être victimes de mauvais traitements. Une étude² a signalé un taux de mauvais traitements allant jusqu'à 11,5 % pour les enfants souffrant d'une déficience intellectuelle, contre 1,5 % pour les autres enfants. La négligence physique était un des aspects de ces mauvais traitements dans 92 % des cas. Comme il s'agit d'une population déjà vulnérable, c'est d'autant plus inquiétant.

Environ 178 000 canadiens âgés entre 0 et 19 ans sont atteints d'une déficience intellectuelle.^{3,4} On suggère depuis plusieurs années qu'il existe un lien entre les mauvais traitements et la déficience. Par exemple, certains chercheurs ont émis l'hypothèse que la déficience intellectuelle serait la conséquence de mauvais traitements chez 3-6 % de tous les enfants victimes de violence ou de négligence. Par ailleurs, 10-25 % des enfants qui souffrent déjà d'une déficience intellectuelle ont des risques d'être maltraités.⁵ L'Étude canadienne sur l'incidence des signalements des cas de violence et de négligence envers les enfants (ÉCI)⁶ de 1998 est la première étude à grande échelle sur la relation qui existe entre les mauvais traitements envers les enfants et la déficience intellectuelle.

La négligence est le plus souvent en cause

Les données ont été recueillies pour quatre types de mauvais traitements. Parmi ceux-ci, les signalements pour négligence de tous les enfants, qu'ils soient déficients intellectuellement ou non, avaient le plus de

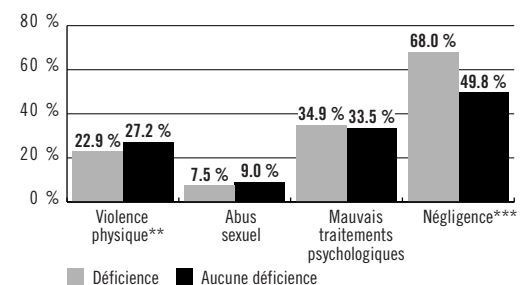
risques d'être fondés et les signalements pour abus sexuel avaient le moins de probabilité d'être fondés.

Cependant, les enfants souffrant d'une déficience intellectuelle de l'échantillon de l'ÉCI ont été signalés considérablement plus souvent que les autres enfants pour des cas de négligence fondés, mais beaucoup moins souvent pour des cas de violence physique.

Les données de l'ÉCI nous démontrent également que ces enfants ont plus de risques d'être victimes de mauvais traitements fondés dans de multiples catégories que les enfants qui ne présentent pas de déficience.

De plus, ces enfants sont moins susceptibles de connaître un seul incident de mauvais traitement et plus à risque de subir de multiples actes de mauvais traitements sur une période plus longue.

Figure 1 : Pourcentage* des signalements fondés selon le type de mauvais traitements pour les enfants qui présentent ou non une déficience intellectuelle



* L'addition des pourcentages donne plus de 100 % car plus d'un type de mauvais traitements ont été fondés dans le cas de plusieurs enfants.

** Considérablement moins élevé pour les enfants atteints d'une déficience intellectuelle.

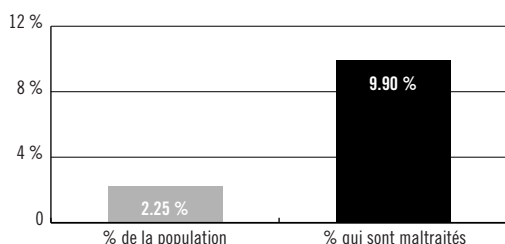
*** Considérablement plus élevé pour les enfants atteints d'une déficience intellectuelle.

Source: ÉCI 1998

Les enfants atteints d'une déficience intellectuelle sont surreprésentés dans toutes les catégories de mauvais traitements

Les enfants déficients intellectuellement représentent environ 2,5 % de la population infantile générale,⁷ mais ils totalisent 9,9 % des cas de mauvais traitements fondés dans l'échantillon de l'ÉCI. Ceci nous suggère que l'on signale et corrobore les mauvais traitements envers les enfants déficients intellectuellement approximativement 4,4 fois plus souvent que le voudrait leur représentation dans l'ensemble de la population.

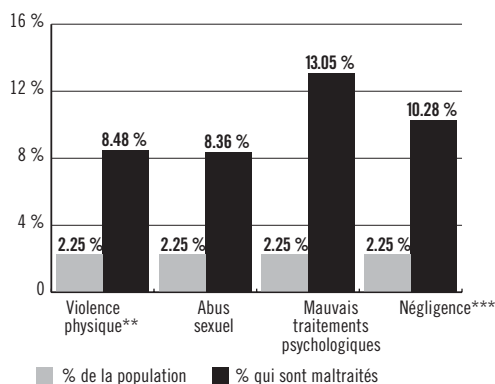
Figure 2 : Surreprésentation des enfants atteints d'une déficience intellectuelle dans les cas de mauvais traitements fondés



Source: ÉCI 1998

Cette surreprésentation, présente dans toutes les catégories de mauvais traitements, varie d'un type à l'autre de mauvais traitement, elle est : 3,77 fois plus élevée dans les cas de violence physique; 3,72 fois plus élevée dans les cas d'abus sexuel; 5,8 fois plus élevée dans les cas de mauvais traitements psychologiques et 4,57 fois plus élevée dans les cas de négligence.

Figure 3 : Surreprésentation des enfants atteints d'une déficience intellectuelle selon les quatre types de mauvais traitements fondés



Source: ÉCI 1998

Résumé

Les données de l'ÉCI démontrent clairement qu'il existe un lien entre les mauvais traitements et la déficience intellectuelle. Les enfants déficients intellectuellement sont plus susceptibles d'être signalés pour des cas de négligence fondés que pour des cas fondés de violence physique, d'abus sexuel ou de mauvais traitements psychologiques. En outre, ils ont plus de risques que les autres enfants d'être signalés pour négligence mais sont moins susceptibles d'être signalés pour des cas de violence physique fondés. Les enfants déficients intellectuellement sont surreprésentés dans les catégories de violence physique et d'abus sexuel, mais surtout dans les catégories de mauvais traitements psychologiques et de négligence.

- 1 Ce feuillet est tirée de Brown, I. (2003) Abuse and neglect of disabled and non-disabled children: Establishing a place in quality of life study. Dans M.J. Sirgy, D.R. Rahtz, & A.C. Samli (Eds.), *Advances in quality-of-life theory and research* (Vol. 4, pp. 129-142). Dordrecht, The Netherlands: Kluwer Academic Publishers. Le terme déficience intellectuelle désigne une déficience persistante importante qui influe sur le développement de l'enfant sur le plan moteur, langagier, social ou cognitif. Cette déficience peut être le résultat d'un défaut génétique (comme dans le cas de la trisomie 21), de complications à la naissance ou au cours de la grossesse (i.e., être causée par des infections ou une naissance prématurée) ou de causes inconnues. Certaines déficiences peuvent être inhibées si elles sont décelées assez tôt, comme celles qui découlent d'un déficit auditif occasionné par des otites chroniques.
- 2 Verdugo, M. A. Bermejo, B., & Fuentes, J. (1995). The maltreatment of intellectually handicapped children and adolescents. *Child Abuse & Neglect*, 19, 205-215.
- 3 Yu, D., & Atkinson, L. (1993). Developmental disability with and without psychiatric involvement: Prevalence estimates for Ontario. *Journal on Developmental Disabilities*, 2(1), 92-99.
- 4 Statistics Canada (2003). Population by sex and age group. Consulté le 21 juin 2003 à partir du site : <http://www.statcan.ca/english/Pgdb/demo10a.htm>
- 5 Sobsey, D. (1994). *Violence and abuse in the lives of people with disabilities: The end of silent acceptance?* Baltimore, MD: Paul H. Brookes Publishing.
- 6 Trocmé, N., MacLaurin, B., Fallon, B., Daciuk, J., Billingsley, D., Tourigny, M. et al (2001). *Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants : rapport final*. Ottawa, ON : Ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
- 7 Brown, I., Percy, M., & Garcin, N. (2003). Introduction to assessment, interventions and services in Ontario. In I. Brown, & M. Percy (Eds.), *Developmental disabilities in Ontario* (2nd ed., pp. 367-389). Toronto, ON, Canada: Ontario Association on Developmental Disabilities.

Les feuillets du CEPB sont produits et distribués par le Centre d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants afin de rendre accessible la recherche canadienne en protection de l'enfance.

Référence suggérée : Brown, I. & Fudge Schormans, A. (2004).

Les taux des mauvais traitements chez les enfants atteints de déficience intellectuelle. Feuillelet du CEPB #9F. Toronto, ON, Canada : Faculty of Social Work, University of Toronto.

Le CEPB est l'un des Centres d'excellence pour le bien-être des enfants financés par Santé Canada. Le Centre d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants est également financé par les Instituts de recherche en santé du Canada et par Bell Canada. Les opinions exprimées dans ce document ne représentent pas nécessairement la politique officielle des bailleurs de fonds du CEPB. Les opinions exprimées dans ce document ne représentent pas la politique officielle de Santé Canada



Ce feuillelet d'information peut être téléchargé à :
www.cecw-cepb.ca/fr/infosheets



Centre of Excellence
for Child Welfare

Centre d'excellence pour
la protection et le bien-être des enfants

www.cecw-cepb.ca